

BARÈME D'HONORAIRES DE L'AGENCE

Agence CB IMMO
10 Rue du 8 Mai 1945
83310 COGOLIN
saricbimmo@orange.fr

TRANSACTIONS

Les honoraires sont à la charge vendeur, sauf stipulations contraires prévues au mandat.

Prix du bien	Honoraires (TTC)
De 0 à 150 000 €	Forfait 9 000€
De 150 001 à 800 000€	6 % du prix de vente
Au-delà de 800 000€	5 % du prix de vente

LOCATIONS

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989, le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour les prestations relatives à la réalisation de la visite du preneur, à la constitution de son dossier, à la rédaction du bail et à l'établissement de l'état des lieux ne peut excéder celui imputé au bailleur et **demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable** de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n°2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier).

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU LOCATAIRE	
Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction de bail	8 €/m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	3 €/m ²
HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	
Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction de bail	8 €/m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	3 €/m ²

GESTION

HONORAIRES GESTION (TTC)	Assurance Loyer impayé
8% des sommes encaissées	2.5% du montant du loyer chargé

CB IMMO , SARL au capital de 5000€ , SIREN 888 338 321 , RCS Fréjus , CPI 83042020 000 045 218 , Garanties Financières GALIAN 153349

16/09/2022